

# Conditions générales de vente 2023



SMJ Formation

## ■ Désignation

SMJ Formation est un organisme de formation professionnelle. Son siège social est fixé au 175 Impasse Joanny Durand – 42130 Ste Agathe la Bouteresse. SMJ Formation conçoit, élabore et dispense des formations interentreprises et intra-entreprises, dans la Loire, sur l'ensemble du territoire national, seule ou en partenariat.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- Client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation pour ses collaborateurs dans le cadre de son activité professionnelle auprès de SMJ Formation.
- Stagiaire : la personne physique qui participe à une formation.
- Formations interentreprises : les formations inscrites au catalogue de SMJ Formation et qui regroupent des stagiaires issues de différentes structures.

- Formations intra-entreprises : les formations conçues sur mesure par SMJ Formation pour le compte d'un client ou d'un groupe de clients.

- CGV : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.

- OPCO : les organismes paritaires collecteurs agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.

- Prestations : ensemble des services et formations proposés par SMJ FORMATION dans le cadre de son activité d'organisme de formation

## ■ Objet

Les présentes CGV s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation engagées par SMJ Formation pour le compte d'un Client. Le fait de s'inscrire ou de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes CGV. Ces dernières prévalent sur tout autre document du Client, et en

particulier sur toutes les conditions générales d'achat du Client.

Ces CGV s'appliquent à l'ensemble des Prestations pouvant être proposées par SMJ Formation : des sessions de formations publiques, issues du catalogue SMJ Formation et consultables sur le site web [www.smjformation.fr](http://www.smjformation.fr), réalisées dans des locaux mis à disposition par SMJ Formation ou en classe à distance; des sessions de formation basées sur des cours du catalogue SMJ Formation ou conçues sur mesure, du coaching individuel ou d'équipes, des missions de conseil et d'ingénierie pédagogique, le tout réalisé pour un Client en particulier, dans les locaux mis à disposition par SMJ Formation, par le Client ou en classe à distance; ou encore des solutions d'apprentissage accessibles sur une plateforme en ligne sécurisée, incluant les cours ou parcours e-learning standard ou

SMJ Formation

175 Impasse Joanny Durand – 42130 Ste Agathe la Bouteresse  
SIRET : 50509028200045 - Déclaration d'activité : 82 42 02717 42  
Représentée par : Stéphanie Morandin – Jaubert - 06 86 74 84 16  
[contact@smjformation.fr](mailto:contact@smjformation.fr) - [www.smjformation.fr](http://www.smjformation.fr)

# Conditions générales de vente 2023



sur-mesure, avec certification ou tutorat éventuels (ci-après « Digital learning »). Le Client se porte garant du respect des présentes CGV par ses collaborateurs Stagiaires.

## ■ Horaires et accueil

Sauf indication contraire portée sur la fiche de présentation de la Prestation et la convocation, la durée quotidienne des formations est fixée à sept heures. Les locaux de SMJ Formation accueillent les Stagiaires de 08h30 à 18h00. Pour les formations qui se déroulent en région, les lieux, adresse et horaires sont indiqués sur la convocation.

## ■ Effectif et ajournement

Afin de favoriser les meilleures conditions d'apprentissage, l'effectif de chaque formation est limité. Cet effectif est déterminé, pour chaque formation, en fonction des objectifs et des méthodes

pédagogiques.

Les inscriptions sont prises en compte dans leur ordre d'arrivée. L'émission d'un devis ne tient pas lieu d'inscription. Seuls les devis dûment renseignés, datés, tamponnés, signés et revêtus de la mention « Bon pour accord », retournés à SMJ Formation ont valeur contractuelle. Une fois l'effectif atteint, les inscriptions sont closes. SMJ Formation peut alors proposer au Stagiaire de participer à une nouvelle session ou de figurer sur une liste d'attente. Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement d'une formation, SMJ Formation se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard une semaine avant la date prévue et ce sans indemnités.

## ■ Inscription

Le Client doit :

- S'assurer de la disponibilité des places et de la réalisation effective de la session auprès des services de SMJ Formation.
- Donner les coordonnées complètes du service ou de l'organisme habilité à traiter la facture.

La date limite d'inscription s'effectue une semaine avant le début de la session. En fonction de certains impératifs et dans la mesure des possibilités, des inscriptions plus tardives peuvent être admises.

## ■ Devis et attestation

Pour chaque action de formation, un devis est adressé par SMJ Formation au Client qui pour le valider devra le retourner dûment signé, daté, tamponné, et revêtu de la mention « Bon pour accord » par tout moyen à sa convenance : courrier postal, télécopie, mail. Le Client reçoit ensuite une convention de formation professionnelle

SMJ Formation

175 Impasse Joanny Durand – 42130 Ste Agathe la Bouteresse  
SIRET : 50509028200045 - Déclaration d'activité : 82 42 02717 42  
Représentée par : Stéphanie Morandin – Jaubert - 06 86 74 84 16  
contact@smjformation.fr - www.smjformation.fr

# Conditions générales de vente 2023



établie selon les textes en vigueur. Toute inscription sera définitive à réception de la convention signée.

A l'issue de la formation, SMJ Formation remet un certificat de réalisation et une attestation d'assiduité au Stagiaire. Une attestation de présence pour chaque Stagiaire peut être fournie au Client, à sa demande.

## ■ Convocation

Toute participation à une session de formation est validée par l'émission d'une convocation écrite de la part de SMJ Formation.

## ■ Conditions financières, règlements et modalités de paiement

Tous les prix sont indiqués en euros. Un acompte de 50 % sera demandé à signature de la convention si le Client ne bénéficie pas d'une subrogation auprès de son OPCO. Le règlement du solde du prix de la formation

est à effectuer à l'issue de la formation, à réception de facture, au comptant, sans escompte à l'ordre de SMJ Formation. En cas de parcours long, des facturations intermédiaires peuvent être engagées. En cas de règlement par l'OPCO dont dépend le Client, il appartient au Client d'effectuer sa demande de prise en charge avant le début de la formation. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription et sur l'exemplaire du Devis validé par le Client. En cas de prise en charge partielle par l'OPCO, la différence sera directement facturée par SMJ Formation au Client. Si l'accord de prise en charge du Client ne parvient pas à SMJ Formation au plus tard un jour ouvrable avant le démarrage de la formation, SMJ Formation se réserve la possibilité de refuser l'entrée en formation du Stagiaire ou de facturer la totalité des frais de formation au Client. Dans des situations exceptionnelles, il peut être

procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ses modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation.

Les prix des formations sont ceux en vigueur au moment de l'émission de la commande, toute remise antérieurement accordée étant susceptible d'être modifiée lors de chaque nouvelle commande. Les prix sont exprimés en euros Hors Taxes. SMJ Formation n'est pas assujettie à la TVA, en vertu de l'article 261.4a du CGI. Les prix en vigueur des formations figurent dans le catalogue en ligne sur [www.smjformation.fr](http://www.smjformation.fr). En cas de contradiction, les prix indiqués dans le catalogue en ligne font foi.

## ■ Impayés

En cas de retard ou de non-paiement par le Client des sommes facturées par SMJ Formation pour une Prestation, SMJ Formation se réserve le droit de refuser

SMJ Formation

175 Impasse Joanny Durand – 42130 Ste Agathe la Bouteresse  
SIRET : 50509028200045 - Déclaration d'activité : 82 42 02717 42  
Représentée par : Stéphanie Morandin – Jaubert - 06 86 74 84 16  
[contact@smjformation.fr](mailto:contact@smjformation.fr) - [www.smjformation.fr](http://www.smjformation.fr)

## Conditions générales de vente 2023



SMJ Formation

toute nouvelle commande du Client et de suspendre l'exécution de ses propres obligations jusqu'à apurement du compte débiteur dudit Client, sans que cela soit de nature à engager la responsabilité de SMJ Formation ou sans que le Client puisse prétendre bénéficier d'un avoir ou d'un remboursement éventuel au titre de la Prestation qui serait suspendue du fait de cet incident. Toute somme impayée par le Client à son échéance sera majorée de pénalités de retard égales à un taux mensuel de 10% du montant HT de la facture à la date de la commande du Client et calculées à partir de la date de règlement figurant sur la facture, ou à défaut à partir de la date de la fin de l'exécution de la Prestation. À ces pénalités s'ajoutera une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros. Ces pénalités et cette indemnité seront exigibles de plein droit, sans qu'un rappel ne soit nécessaire, et sans préjudice du remboursement de tous les

frais occasionnés par le recouvrement contentieux des sommes dues.

### ■ Dédit et remplacement d'un participant

En cas de dédit signifié par le Client à SMJ Formation au moins 7 jours avant le démarrage de la formation, SMJ Formation offre au Client la possibilité de repousser l'inscription du Stagiaire à une formation ultérieure, dûment programmée au catalogue de SMJ Formation, et après accord éventuel de l'OPCO, dans une limite de trois mois

- de remplacer le Stagiaire empêché par un autre participant ayant le même profil et les mêmes besoins en formation, sous réserve de l'accord éventuel de l'OPCO.

A défaut de pouvoir repousser l'inscription du Stagiaire à une formation ultérieure ou de pouvoir le remplacer dans les délais requis, la Prestation sera facturée. Tout dédit signifié par le Client moins de 7 jours avant

la Prestation engendrera annulation et facturation de la Prestation.

### ■ Annulation, absence ou interruption d'une formation

Tout module commencé est dû dans son intégralité et fera l'objet d'une facturation au Client par SMJ Formation. En cas d'absence, d'interruption ou d'annulation, la facturation de SMJ Formation distinguera le prix correspondant aux journées effectivement suivies par le Stagiaire et les sommes dues au titre des absences ou de l'interruption de la formation. Il est rappelé que les sommes dues par le Client à ce titre ne peuvent être imputées par le Client sur son obligation de participer à la formation professionnelle continue ni faire l'objet d'une demande de prise en charge par un OPCO.

Dans cette hypothèse, le Client s'engage à régler les sommes qui resteraient à sa charge directement à SMJ Formation.

SMJ Formation

175 Impasse Joanny Durand – 42130 Ste Agathe la Bouteresse  
SIRET : 50509028200045 - Déclaration d'activité : 82 42 02717 42  
Représentée par : Stéphanie Morandin – Jaubert - 06 86 74 84 16  
contact@smjformation.fr - www.smjformation.fr

## Conditions générales de vente 2023



D'autre part, en cas d'annulation de la formation par le Client, SMJ Formation se réserve le droit de facturer au Client des frais d'annulation calculés comme suit :

- si l'annulation intervient plus de 15 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : aucun frais d'annulation.
- si l'annulation intervient entre 15 jours et 7 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 50% du prix de la formation.
- si l'annulation intervient moins de 7 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 100 % du prix de la formation.

### ■ Obligations et force majeure

Dans le cadre de ses prestations de formation, SMJ Formation est tenue à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses Clients ou de ses Stagiaires. SMJ Formation ne pourra être tenu responsable à l'égard de ses Clients ou de

ses Stagiaires en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un évènement fortuit ou de force majeure, tel que visé à l'article 1218 du Code civil. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes à SMJ Formation, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de SMJ Formation.

### ■ Propriété intellectuelle et copyright

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par SMJ Formation pour assurer les formations ou

remis aux Stagiaires constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright. Le Client et le Stagiaire s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès de SMJ Formation. Cette interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le Client et le Stagiaire en vue de l'organisation ou l'animation de formations.

### ■ Descriptif et programme des formations

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des formations sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réservent le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des stagiaires ou de la dynamique du groupe.

### ■ Confidentialité et communication

## Conditions générales de vente 2023



SMJ Formation

SMJ Formation, le Client et le Stagiaire s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par SMJ Formation au Client. SMJ Formation s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux OPCO, les informations transmises par le Client y compris les informations concernant les Stagiaires. Cependant, le Client accepte d'être cité par SMJ Formation comme client de ses formations. A cet effet, le Client autorise SMJ Formation à mentionner son nom ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects

et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

### ■ Protection et accès aux informations à caractère personnel

Conformément à la loi n° 78-17 modifiée du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et au Règlement Européen (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD : Règlement Général sur la Protection des Données), le Client bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition, de limitation et, le cas échéant, de portabilité des données le concernant. Les données à caractère personnel sont conservées pendant la durée strictement nécessaire à l'accomplissement

des finalités rappelées à l'adresse susmentionnée. Le Client s'engage à en informer chaque Participant. SMJ Formation et ses partenaires formateurs s'engagent à n'enregistrer aucune séquence de la formation, sauf besoins spécifiques le justifiant (exercices de mise en situation, examens de certification en ligne...), et à n'en garder aucune trace numérique, vidéo ou audio. Réciproquement, le Client s'engage à ne conserver aucune trace numérique de la session, vidéo ou audio. Plus généralement, SMJ Formation s'engage à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour protéger l'accès à ses locaux, à ses systèmes d'information et aux données du Client.

### ■ Internet et formation Digital learning

Le Client et/ou le Participant qui se connecte pendant une formation SMJ Formation à Internet via les équipements mis à disposition par SMJ Formation ou via

SMJ Formation

175 Impasse Joanny Durand – 42130 Ste Agathe la Bouteresse  
SIRET : 50509028200045 - Déclaration d'activité : 82 42 02717 42  
Représentée par : Stéphanie Morandin – Jaubert - 06 86 74 84 16  
contact@smjformation.fr - www.smjformation.fr

## Conditions générales de vente 2023



SMJ Formation

ses propres équipements déclare connaître et accepter les caractéristiques et limites d'Internet. Notamment, il reconnaît : qu'il est seul responsable de l'usage qu'il fait des moyens de connexion à Internet mis à disposition ; que la communication de ses éléments d'identification est faite sous sa propre responsabilité étant ici précisé que ces éléments sont confidentiels, personnels, incessibles et intransmissibles ; qu'il a connaissance de la nature d'Internet (performances techniques, temps de réponse pour interroger ou consulter) ; en cas d'usage de son propre matériel, qu'il lui appartient de s'assurer que les caractéristiques techniques de son ordinateur, tablette ou autre dispositif d'accès lui permettent d'accéder correctement aux services proposés par SMJ Formation ; qu'il lui appartient de prendre les mesures appropriées de protection et de sauvegarde de ses propres données et logiciels de la contamination par

d'éventuels virus pouvant circuler sur Internet. Le Client est responsable de l'usage qu'il fait de la plateforme d'apprentissage en ligne qui serait mise à sa disposition par SMJ Formation à l'occasion d'une prestation de formation, de même qu'il s'engage à respecter les règles et procédures qui seraient portées à sa connaissance pour l'accès aux ressources mises à sa disposition dans ce cadre. En conséquence, SMJ Formation n'encourt aucune responsabilité pour tous dommages directs ou indirects découlant notamment de l'usage du site et/ou d'Internet.

### ■ Non-sollicitation

Le Client s'engage à ne pas solliciter, par quelque forme que ce soit, directement ou indirectement, et/ou recruter le formateur de SMJ Formation qui aura réalisé la Prestation commandée auprès de SMJ Formation et ce, pendant les 12 mois suivant la dernière Prestation effectuée. Le Client s'engage

également à ne pas recruter, ni faire travailler de quelque façon que ce soit, directement ou indirectement, tout collaborateur affecté par SMJ Formation à l'exécution de cette Prestation, même temporairement ou partiellement, pendant les 12 mois suivant la fin de cette dernière, et ce, même si la sollicitation vient dudit collaborateur.

### ■ Formations « Digital Learning »

SMJ Formation consent au Client, à compter de l'envoi de la convocation, l'accès aux plateformes de formation Digital Learning mises à disposition par SMJ Formation et à l'ensemble des contenus commandés.

Les formations « Digital Learning » ne sont pas éligibles aux remises négociées. Sauf disposition particulière, le paiement est intégralement dû à signature du devis. Le cas échéant, la facturation peut être établie selon des périodes définies sur le contrat.

SMJ Formation

175 Impasse Joanny Durand – 42130 Ste Agathe la Bouteresse  
SIRET : 50509028200045 - Déclaration d'activité : 82 42 02717 42  
Représentée par : Stéphanie Morandin – Jaubert - 06 86 74 84 16  
contact@smjformation.fr - www.smjformation.fr

## Conditions générales de vente 2023



SMJ Formation

Dans le cadre d'une demande concernant un groupe de Stagiaires, le Client est facturé sur la base du nombre de Stagiaires indiqué dans son devis. À tout moment, le Client peut demander des accès supplémentaires. Ces nouveaux accès sont alors facturés en supplément dans les 4 mois suivant la demande. A réception du devis signé, SMJ Formation transmet par e-mail au Stagiaire une convocation incluant une URL de connexion, son identifiant (« Login ») et son mot de passe provisoire (à modifier lors de la première connexion) lui permettant l'accès aux contenus en ligne.

La durée d'accessibilité est précisée sur le programme ou le devis.

Sauf conditions particulières expressément acceptées par SMJ Formation, les droits d'utilisation du ou des contenus sont concédés au seul Client signataire du bon de commande. L'identifiant et le mot de passe associés à un compte Utilisateur pour un

Client donné sont des informations strictement personnelles et confidentielles placées sous la responsabilité exclusive de l'Utilisateur. À ce titre, ils ne peuvent être ni cédés, ni revendus, ni partagés. Le Client se porte garant auprès de SMJ Formation de l'exécution de cette clause par tout Utilisateur et répondra de toute utilisation frauduleuse ou abusive. En cas de non-respect de cette clause, SMJ Formation se réserve le droit de suspendre le service, sans indemnité, ni préavis écrit, ni information préalable.

Les formations Digital Learning sont diffusées principalement en mode SaaS et peuvent être suivies quel que soit le type d'appareil (PC, tablette ou mobile). Le standard de référence utilisé est le SCORM. Il s'agit d'un ensemble de spécifications, reconnu internationalement, pour favoriser les échanges et suivre la progression pédagogique du Stagiaire. La majeure partie

des parcours digitaux proposés sont composés de contenus variés de courte durée et incluent l'accompagnement d'un formateur via des échanges e-mails et/ou sous format classe à distance (individuelle ou collective). Certains sont entièrement scénarisés et immersifs comme les jeux de rôle ou les espaces de simulation sur logiciel.

Des entraînements sur les plateformes officielles d'examen de certification sont également proposés sur la plupart des parcours avec certification.

La durée des formations est communiquée à titre indicatif. SMJ Formation se réserve le droit de modifier ses formations, tant dans leur organisation générale que dans leurs contenus, tout en veillant à préserver leurs objectifs pédagogiques et leur niveau de qualité, sans que ces modifications

SMJ Formation

175 Impasse Joanny Durand – 42130 Ste Agathe la Bouteresse  
SIRET : 50509028200045 - Déclaration d'activité : 82 42 02717 42  
Représentée par : Stéphanie Morandin – Jaubert - 06 86 74 84 16  
contact@smjformation.fr - www.smjformation.fr



## Conditions générales de vente 2023



SMJ Formation

n'ouvrent droit à une indemnité au profit du Client.

Un accompagnement technique dédié au Digital Learning est proposé par e-mail via l'adresse [contact@smjformation.fr](mailto:contact@smjformation.fr). Le délai moyen des réponses est de 48h à 72h.

En cas de formation digitale avec certification éligible à un dispositif de financement, le Stagiaire est tenu d'effectuer son examen de certification dans les 4 mois suivant l'envoi de ses identifiants de connexion. L'accès aux ressources formatives restera disponible pendant 12 mois.

Pour toute formation Digital Learning, un rapport concernant les stagiaires (notamment leurs temps de connexion, la complétude des activités du parcours et les temps d'échanges avec les formateurs), est

envoyé automatiquement tous les 4 mois et peut être généré sur demande. SMJ Formation fournit également une attestation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation, à la date d'expiration du compte du Stagiaire ou sur simple demande.

En cas de non-participation à une formation Digital Learning, les frais d'inscription correspondants restent dus à SMJ Formation à titre d'indemnité forfaitaire, sauf si le Client en a averti SMJ Formation par écrit dans les 7 jours ouvrés après l'envoi de la convocation adressée au Stagiaire et que ladite formation n'a pas été lancée.

SMJ Formation s'engage à tout mettre en œuvre pour permettre l'accès à ses formations Digital Learning pendant la durée des droits d'utilisation de la ou des

formation(s). Le Client s'engage à informer SMJ Formation dans un délai de 24 heures à compter de la découverte d'un dysfonctionnement technique. SMJ Formation fera ses meilleurs efforts pour que ses outils Digital Learning fonctionnent de manière fiable et continue. Toutefois, le Client reconnaît que SMJ Formation ne peut être tenu responsable d'une panne chez le fournisseur d'accès Internet ou d'un mauvais fonctionnement des accès réseaux du Client.

Dans l'hypothèse d'une interruption de service par SMJ Formation, SMJ Formation mettra tout en œuvre pour remédier au dysfonctionnement. Au-delà de 5 jours ouvrés, SMJ Formation prolongera l'accès aux contenus au profit des Stagiaires pour une période correspondant à celle de l'indisponibilité. Le Client s'engage à ne pas réclamer d'indemnités ni de dommages et intérêts à SMJ Formation.

SMJ Formation

175 Impasse Joanny Durand – 42130 Ste Agathe la Bouteresse  
SIRET : 50509028200045 - Déclaration d'activité : 82 42 02717 42  
Représentée par : Stéphanie Morandin – Jaubert - 06 86 74 84 16  
[contact@smjformation.fr](mailto:contact@smjformation.fr) - [www.smjformation.fr](http://www.smjformation.fr)

## Conditions générales de vente 2023



SMJ Formation

En cas de non-conformité ou d'anomalie constatée par le Client, SMJ Formation s'engage à mettre en œuvre les actions correctives nécessaires sous un délai moyen de 2 à 3 jours ouvrés. Par « non-conformité », on entend le défaut de concordance entre les contenus et le devis signé par le Client. Par « anomalie », on entend toute panne, incident, blocage, dégradation des performances, non-respect des fonctionnalités par SMJ Formation, empêchant l'utilisation normale de tout ou partie des contenus. Toute réclamation portant sur une non-conformité ou une anomalie doit être formulée sans délai par le Client par écrit. Il lui appartiendra de fournir toute justification quant à la réalité des anomalies ou non-conformités constatées. Seul SMJ Formation peut intervenir sur les contenus. Toutefois, SMJ Formation ne saurait voir sa responsabilité engagée si l'anomalie trouvait son origine dans les cas suivants, sans que cette liste soit exhaustive

: les mauvaises manipulations par le Client ; le non-respect des prérequis techniques ou leur modification sans l'accord préalable de SMJ Formation ; l'utilisation de contenus non-fournis par SMJ Formation.

SMJ Formation est susceptible de travailler avec des partenaires, fournisseurs de solutions logicielles d'apprentissage en ligne (LMS) et de contenus. Les conditions d'utilisation et de sécurité « Digital learning » spécifiques à ces partenaires peuvent être fournies sur simple demande.

### ■ Responsabilité

La responsabilité de SMJ Formation ne saurait être engagée dans le cas où des dégradations ou des dommages seraient causés à des tiers, aux locaux et matériels mis à disposition de SMJ Formation mais utilisés par les stagiaires, salariés des entreprises clientes pendant la durée des sessions de formation. Dans le cadre d'un

stage réalisé en intra-entreprise, et sauf dispositions particulières, l'entreprise d'accueil se charge de toute la partie logistique (restauration, réservation de la salle de cours, mise à disposition des matériels et équipements pédagogiques, etc.). L'entreprise d'accueil est garante du bon fonctionnement de ses équipements. En cas de défaillance de l'un d'entre eux, elle prendra toutes les dispositions nécessaires pour les remplacer dans un délai compatible avec la poursuite de la session. À défaut, SMJ Formation ne pourra être tenu responsable des dysfonctionnements susceptibles de conduire à l'annulation de la session. Si une annulation intervenait pour ce motif, l'entreprise serait redevable à l'égard de SMJ Formation du montant total de la prestation tel que défini contractuellement.

### ■ Droit applicable et juridiction compétente

SMJ Formation

175 Impasse Joanny Durand – 42130 Ste Agathe la Bouteresse  
SIRET : 50509028200045 - Déclaration d'activité : 82 42 02717 42  
Représentée par : Stéphanie Morandin – Jaubert - 06 86 74 84 16  
contact@smjformation.fr - www.smjformation.fr

## Conditions générales de vente 2023



Les CGV détaillées dans le présent document sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le Client et SMJ Formation à l'occasion de l'interprétation des présentes ou de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable. A défaut, le Tribunal de Commerce de St Etienne sera seul compétent pour régler le litige.

SMJ Formation  
175 Impasse Joanny Durand – 42130 Ste Agathe la Bouteresse  
SIRET : 50509028200045 - Déclaration d'activité : 82 42 02717 42  
Représentée par : Stéphanie Morandin – Jaubert - 06 86 74 84 16  
contact@smjformation.fr - www.smjformation.fr